

15^e ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PROMOTION SAGUENAY INC.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Procès-verbal de l'assemblée régulière des membres du conseil d'administration de Promotion Saguenay inc., tenue en date du 22 mars 2019, à 9 h 30 à l'Aéroport Saguenay-Bagotville (7000, chemin de l'Aéroport, La Baie).

Sont présents :

M. Martin Harvey, *conseiller municipal*
M. Jean-Marc Crevier, *conseiller municipal*
M. Éric Rousseau, *Industrie*
Mme Caroline Giroux, *Commerce et détail*
M. Gilles Déry, *Communautaire*
M. Pierre-Philippe Tremblay, *Agriculture et agroalimentaire*
Mme Marie-Élaine Riou, *Culture*

Sont absents :

Mme Josée Néron, *maire et présidente*
M. Éric Larouche, *Tourisme*
M. Michel Potvin, *conseiller municipal*
Mme Nathalie Lajoie, *Syndicat*
Mme Marlène Bouchard, *Enseignement*
M. Gérald Savard, *MRC du Fjord*
Mme Lise Bernier, *Professionnel*

Assistent également à la rencontre :

M. Patrick Bérubé, *directeur général*
Mme Martine Racine, *directrice aux finances*

o - o

1. MOT DU PRÉSIDENT

En l'absence de M. Michel Potvin, M. Martin Harvey agit en tant que président et souhaite la bienvenue à tous.

2. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général fait un état de la situation sur les rencontres survenues suite au lac-à-l'épaule du 12 février dernier.

3. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Ouverture de l'assemblée régulière des membres sous la présidence de M. Martin Harvey. Le quorum étant constaté, le président déclare l'assemblée ouverte.

2019-0042

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Caroline Giroux
APPUYÉ PAR M. Éric Rousseau

D'AJOUTER les points suivants au Varia;

- 11.1. Carrefour maritime de Tadoussac;
- 11.2. Convention d'aide financière dans le cadre du fonds d'appui au rayonnement des régions – Zone Industriale portuaire;
- 11.3. Modifications aux règlements généraux;
- 11.4. La Marjolaine;

ET D'ACCEPTER le projet de l'ordre du jour tel que proposé.
ADOPTÉE à l'unanimité.

5. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2019-0043 5.1. Lecture et adoption du procès-verbal du C.A. régulier du 12 février 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Caroline Giroux
APPUYÉ PAR M. Éric Rousseau

D'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil d'administration du 12 février 2019.
ADOPTÉE à l'unanimité.

2019-0044 5.2. Lecture et adoption du procès-verbal du C.A. spécial du 12 février 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Caroline Giroux
APPUYÉ PAR M. Jean-Marc Crevier

D'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil d'administration du 12 février 2019 avec les modifications suivantes :

- Au point 1. Modifier le numéro de résolution pour 2019-0033
- Au point 2. Modifier le numéro de résolution pour 2019-0034

ADOPTÉE à l'unanimité.

2019-0045 5.3. Lecture et adoption du procès-verbal du C.A. par courriel du 4 mars 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Marc Crevier
APPUYÉ PAR M. Pierre-Philippe Tremblay

D'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée par courriel du conseil d'administration du 4 mars 2019.
ADOPTÉE à l'unanimité.

2019-0046 5.4. Lecture et adoption du procès-verbal du C.A. téléphonique du 15 mars 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Caroline Giroux
APPUYÉ PAR M. Martin Harvey

D'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée téléphonique du conseil d'administration du 15 mars 2019 avec les modifications suivantes :

- Au point 3. Changer le numéro de résolution pour 2019-0039
- Au point 4. Changer le numéro de résolution pour 2019-0040
- Au point 6. Changer le numéro de résolution pour 2019-0041

ADOPTÉE à l'unanimité.

6. ADMINISTRATION

6.1. Suivi planification stratégique;

Le directeur général fait un suivi sur la planification stratégique ainsi que sur la continuité avec l'équipe de direction.

6.2. Rapport comité éthique et gouvernance;

En l'absence de la présidente du comité éthique et gouvernance, le directeur général fait un suivi sur la première rencontre qu'ils ont eue ainsi que sur les tâches qu'ils auront à accomplir.

6.3. Rapport comité ressources humaines;

6.3.1. Offre de services | Trigone;

Ce point en est un d'information puisque le mandat octroyé à Trigone l'a été sous la politique de délégation de pouvoir du directeur général, avec l'accord de la présidente pour éviter toute apparence de conflit ainsi qu'avec la recommandation du Comité ressources humaines.

2019-0047

6.3.2. Nominations | Ressources humaines;

CONSIDÉRANT le besoin de l'organisation de se donner les outils nécessaires au développement commercial et industriel;

CONSIDÉRANT le besoin de l'organisation d'augmenter sa présence dans le secteur industriel;

CONSIDÉRANT la volonté d'assurer une continuité de la coordination du secteur tourisme d'affaires, congrès et sports;

CONSIDÉRANT les appels de candidatures des postes d'analyste économique, de délégué industriel et de coordonnateur, tourisme d'affaires, congrès et sports;

CONSIDÉRANT le processus de sélection qui s'en est suivi et la recommandation positive du Comité des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que Promotion Saguenay possède les fonds nécessaires à leur embauche ;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Éric Rousseau
APPUYÉ PAR Mme Caroline Giroux

QUE Promotion Saguenay procède à la nomination de Mme Joanie Gagnon au poste d'analyste économique à compter du 13 mars 2019;

QUE Promotion Saguenay procède à la nomination de Mme Caroline Leclerc au poste de coordonnatrice tourisme d'affaires, congrès & sports à compter du 25 mars 2019;

QUE Promotion Saguenay procède à la nomination de M. Martin Gilbert au poste de délégué industriel à compter du 23 avril 2019;

QUE leurs conditions salariales soient établies selon la grille d'équité salariale;

ET QU'ils soient soumis aux règles établies dans le guide de conditions d'emploi de Promotion Saguenay.

ADOPTÉE à l'unanimité.

6.4. Aide financière;

2019-0048

6.4.1. Modification de l'entente | Les Saguenéens de Chicoutimi;

CONSIDÉRANT que Les Saguenéens de Chicoutimi est une équipe sportive majeure qui contribue au rayonnement sportif de Saguenay à travers le Québec;

CONSIDÉRANT que la responsabilité de soutenir les équipes sportives majeures a été transférée à la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que le transfert de responsabilité à la Ville de Saguenay est effectif à la terminaison des ententes existantes;

CONSIDÉRANT que Promotion Saguenay est partenaire de l'organisation tel que stipulé dans un protocole d'entente se terminant en 2020;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Éric Rousseau
APPUYÉ PAR M. Jean-Marc Crevier

QUE l'aide financière accordée soit majorée de 40 000 \$ par année;

QUE soit modifiée l'entente de partenariat entre Promotion Saguenay et Les Saguenéens junior majeur de Chicoutimi pour la durée de l'entente;

ET QUE la direction générale soit autorisée à signer la modification au protocole d'entente.
ADOPTÉE à l'unanimité.

6.5. Déplacements;

2019-0049 6.5.1. Journées Québec à Paris;

CONSIDÉRANT que pour combler les besoins grandissants de l'industrie, pour soutenir la croissance et le développement de grands projets, de nouvelles approches en matière de recrutement de main-d'œuvre doivent être explorées;

CONSIDÉRANT que Promotion Saguenay souhaite augmenter la présence de Saguenay à des événements de recrutement à l'international;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR Mme Caroline Giroux
APPUYÉ PAR Mme Marie-Élaine Riou

QUE Promotion Saguenay autorise un budget de 13 000 \$ plus les taxes, pour la participation de deux personnes de l'organisation aux Journées Québec du 1^{er} et 2 juin 2019, à Paris;

ET QUE Promotion Saguenay soit autorisé à présenter une demande de contribution financière au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec, le cas échéant.

ADOPTÉE à l'unanimité.

2019-0050 6.5.2. Canada Gas and LNG conference à Vancouver;

CONSIDÉRANT que Saguenay désire développer une expertise autour de l'industrie du gaz naturel liquéfié;

CONSIDÉRANT la nécessité de bien comprendre la dynamique de ce secteur d'activité et les opportunités d'affaires qui s'y développeront;

CONSIDÉRANT que Promotion Saguenay souhaite augmenter la prospection industrielle et faire valoir les avantages de Saguenay comme lieu d'implantation;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Éric Rousseau
APPUYÉ PAR Mme Caroline Giroux

QUE Promotion Saguenay autorise un budget de 14 000 \$ plus les taxes, pour la participation de deux personnes à la Canada Gas and LNG exhibition and conference du 21 au 23 juin 2019, à Vancouver.

ADOPTÉE à l'unanimité.

7. SERVICE AUX ENTREPRISES

7.1. Aides financières – Soutien aux entreprises;

2019-0051 7.1.1 Simon Claveau Maréchal-Ferrant;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT que le projet a reçu une recommandation positive du comité d'investissement;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR Mme Caroline Giroux
APPUYÉ PAR Mme Marie-Élaine Riou

QUE Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 5 000 \$ à l'entreprise Simon Claveau Maréchal-Ferrant de l'arrondissement La Baie, pour soutenir son démarrage;

QUE la somme de 5 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

ET QUE la direction du Service aux entreprises soit autorisée à signer tous les documents pour donner plein effet aux présentes décisions.
ADOPTÉE à l'unanimité.

2019-0052 7.1.2. Maeva Centre Hyperbare Saguenay;

M. Éric Rousseau se retire pour ce point.

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT que le projet a reçu une recommandation positive du comité d'investissement;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Jean-Marc Crevier
APPUYÉ PAR Mme Marie-Élaine Riou

QUE Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 10 000 \$ à l'entreprise Maeva - Centre Hyperbare Saguenay de l'arrondissement Chicoutimi, pour soutenir son démarrage;

QUE la somme de 10 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

ET QUE la direction du Service aux entreprises soit autorisée à signer tous les documents pour donner plein effet aux présentes décisions.
ADOPTÉE à l'unanimité.

2019-0053 7.1.3. Marché Saint-Marc inc.;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT que le projet a reçu une recommandation positive du comité d'investissement;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR Mme Caroline Giroux
APPUYÉ PAR M. Pierre-Philippe Tremblay

QUE Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 10 000 \$ répartie à parts égales entre Keven Ellefsen et Pierre-Luc Houde pour supporter la relève de l'entreprise Marché St-Marc inc. de l'arrondissement La Baie;

QUE la somme de 10 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

ET QUE la direction du Service aux entreprises soit autorisée à signer tous les documents pour donner plein effet aux présentes décisions.

ADOPTÉE à l'unanimité.

2019-0054 **7.1.4. 9029-1477 Québec inc. (Entreprise G.M.S.);**

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères d'admissibilité du Fonds de développement des territoires (FDT), soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT que le projet a reçu une recommandation positive du comité d'investissement;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Jean-Marc Crevier

APPUYÉ PAR M. Pierre-Philippe Tremblay

QUE Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 10 000 \$ à Patrick Gagnon pour supporter la relève de l'entreprise Entreprise G.M.S. (9029-1477 Québec inc.) de l'arrondissement La Baie;

QUE la somme de 10 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

ET QUE la direction du Service aux entreprises soit autorisée à signer tous les documents pour donner plein effet aux présentes décisions.

ADOPTÉE à l'unanimité.

2019-0055 **7.1.5. Centre de transformation et de valorisation bioproduits (CTVB);**

M. Gilles Déry se retire pour ce point.

CONSIDÉRANT la volonté de Promotion Saguenay de supporter des projets structurants;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les critères du Fonds de développement des territoires, soutien aux projets structurants;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Jean-Marc Crevier

APPUYÉ PAR Mme Caroline Giroux

QUE Promotion Saguenay accorde une contribution financière non remboursable de 25 000 \$ pendant trois ans, en vertu du Fonds de développements des territoires, volet projets structurants, au CEE-UQAC pour soutenir la mise en place du Centre de transformation et de valorisation de bioproduits (CTVB);

QUE la somme de 75 000 \$ soit puisée à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

ET QUE la direction générale soit autorisée à signer pour et au nom de Promotion Saguenay.

ADOPTÉE à l'unanimité.

2019-0056 **7.2. Services liés à la mesure Soutien au travail autonome (STA);**

CONSIDÉRANT que Promotion Saguenay a fait part à Services Québec de son intérêt à offrir les services liés à la mesure Soutien au travail autonome sur le territoire de la MRC de Saguenay;

CONSIDÉRANT l'entente de service entre Promotion Saguenay et Services Québec pour la coordination et le suivi de la mesure STA pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, pour un volume de clients basé sur 43 participations, au coût total de 72 455 \$ plus les taxes;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Pierre-Philippe Tremblay
APPUYÉ PAR Mme Marie-Élaine Riou

QUE Promotion Saguenay soit autorisée à offrir les services liés à la mesure Soutien au travail autonome sur le territoire de la MRC de Saguenay;

ET QUE la direction générale soit autorisée à signer l'entente à intervenir pour et au nom de Promotion Saguenay.

ADOPTÉE à l'unanimité.

8. TOURISME

8.1. Aides financières – Soutien Festivals et événements d'envergure touristique;

2019-0057 8.1.1. Tournoi interrégional de hockey mineur de St-Ambroise/Falardeau, 39^e édition;

CONSIDÉRANT que Promotion Saguenay a la responsabilité en matière de développement touristique pour les festivals et événements d'envergure touristique sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse, la recommandation du département des communications & marketing est positive;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR Mme Caroline Giroux
APPUYÉ PAR M. Pierre-Philippe Tremblay

QUE Promotion Saguenay accorde une aide financière non remboursable de 1 300 \$ à Association de Hockey mineur St-Ambroise/Falardeau.
ADOPTÉE à l'unanimité.

2019-0058 8.1.1. Rallye Saguenay 2019;

M. Éric Rousseau se retire pour ce point.

CONSIDÉRANT que Promotion Saguenay a la responsabilité en matière de développement touristique pour les festivals et événements d'envergure touristique sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse, la recommandation du département des communications & marketing est positive;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR Mme Caroline Giroux
APPUYÉ PAR M. Pierre-Philippe Tremblay

QUE Promotion Saguenay accorde une aide financière non remboursable de 4 500 \$ à Club Rallye Québec pour l'organisation du Rallye Saguenay édition 2019.
ADOPTÉE à l'unanimité.

8.2 Aides financières – Soutien Congrès et événement sportifs;

2019-0059 8.2.1. Club de curling Saguenay;

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier pour la tenue du Championnat canadien double mixte de curling 2019;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande recommandant une aide financière de 4 800 \$;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Jean-Marc Crevier
APPUYÉ PAR Mme Marie-Élaine Riou

QUE Promotion Saguenay accorde une aide financière au montant de 4 800 \$ au Club de curling Saguenay.
ADOPTÉE à l'unanimité.

2019-0060 8.2.2. Association des communicateurs municipaux du Québec;

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier pour la tenue du congrès de l'Association des communicateurs municipaux du Québec 2019;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande recommandant une aide financière de 3 609 \$;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR Mme Caroline Giroux
APPUYÉ PAR M. Jean-Marc Crevier

QUE Promotion Saguenay accorde une aide financière au montant de 3 609 \$ à l'Association des communicateurs municipaux du Québec.
ADOPTÉE à l'unanimité.

9. AÉROPORT SAGUENAY-BAGOTVILLE

2019-0061 9.1. Protocole d'entente | Aérogare;

CONSIDÉRANT la résolution #2018-0028 du conseil d'administration du 26 avril 2018;

CONSIDÉRANT qu'une entente de gestion doit être signée avec la Ville pour la gestion de l'aérogare Saguenay-Bagotville;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Jean-Marc Crevier
APPUYÉ PAR M. Pierre-Philippe Tremblay

QUE soit signée l'entente de gestion de l'aérogare Saguenay-Bagotville proposée par la Ville;

ET QUE la direction générale soit mandatée à signer pour et au nom de Promotion Saguenay l'entente de gestion.
ADOPTÉE à l'unanimité.

10. FINANCES

10.1. Rapport du comité vérification et finances;

2019-0062 10.1.1. Paiements de novembre 2018, décembre 2018, janvier 2019 et février 2019;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre du comité vérification et finances s'est tenue en date du 1^{er} mars 2019;

CONSIDÉRANT qu'une analyse des paiements effectués en novembre et décembre 2018 ainsi qu'en janvier 2019 a été faite minutieusement, ceux-ci recommandent de ratifier lesdits paiements;

CONSIDÉRANT que les paiements effectués en février 2019 ont été transmis par courriel aux membres du comité en date du 18 mars 2019 pour analyse auprès de ceux-ci;

CONSIDÉRANT qu'après une analyse minutieuse des paiements effectués en février 2019, les membres du comité ont transmis leur approbation par courriel à la directrice des finances, ceux-ci recommandent que lesdits paiements soient ratifiés;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Élaine Riou
APPUYÉ PAR M. Pierre-Philippe Tremblay

QUE soient ratifiés les paiements de novembre et décembre 2018 ainsi que ceux de janvier et février 2019.

ADOPTÉE à l'unanimité.

11. VARIA

2019-0063 11.1. Carrefour maritime de Tadoussac

CONSIDÉRANT que le bail avec le Carrefour Maritime de Tadoussac est venu à échéance;

CONSIDÉRANT que le renouvellement est nécessaire aux opérations des Navettes maritimes;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Jean-Marc Crevier
APPUYÉ PAR Mme Caroline Giroux

QUE soit autorisé le renouvellement du bail avec le Carrefour Maritime de Tadoussac d'une valeur de 26 926,36 \$ + taxes pour une période de trois ans se terminant en 2021;

ET QUE la direction générale soit mandatée à signer pour et au nom de Promotion Saguenay le bail.

ADOPTÉE à l'unanimité.

2019-0064 11.2. Conventions d'aide financière dans le cadre du fonds d'appui au rayonnement des régions – Zone Industriale portuaire

CONSIDÉRANT les conventions d'aide financière dans le cadre du fonds d'appui au rayonnement des régions pour la réalisation des études de faisabilité et des plans et devis préliminaires pour la Zone IP ;

CONSIDÉRANT que la réalisation des études de faisabilité et des plans et devis préliminaires pour la Zone IP n'est pas complétée dans le délai initialement prévu;

CONSIDÉRANT la possibilité de prolonger le délai;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR Mme Caroline Giroux
APPUYÉ PAR M. Éric Rousseau

QUE soit autorisée la direction générale à signer tous les documents qui concerne les conventions d'aide financière, dans le cadre du fonds d'appui au rayonnement des régions entre Promotion Saguenay et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE à l'unanimité.

2019-0065 11.3. Modifications aux règlements généraux

CONSIDÉRANT le besoin de flexibilité de l'organisation;

CONSIDÉRANT que l'application des règlements généraux actuels peut parfois rendre plus complexe le fonctionnement de Promotion Saguenay en lien avec sa mission;

CONSIDÉRANT l'optimisation des opérations et la volonté du conseil d'administration de vouloir amorcer une réflexion sur des changements possibles aux règlements généraux afin d'assurer un rendement optimal de l'organisation;

À CES CAUSES IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Éric Rousseau
APPUYÉ PAR Mme Caroline Giroux

QU'un mandat soit confié au Comité d'éthique et gouvernance afin d'analyser les règlements généraux actuels et que des modifications soient proposées au conseil d'administration en vue d'une adoption lors de la prochaine assemblée générale annuelle prévue le 24 avril prochain;

ET QUE le conseil d'administration en recommande son adoption au conseil de ville de Saguenay.

ADOPTÉE à l'unanimité.

11.4. La Marjolaine;

Le directeur général fait un suivi du dossier.

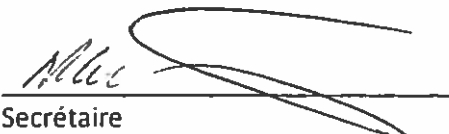
2019-0066

12. LEVÉE DE LA RENCONTRE

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Caroline Giroux
APPUYÉ PAR M. Pierre-Philippe Tremblay

DE LEVER la rencontre du conseil d'administration.

ADOPTÉE à l'unanimité.


Secrétaire